



contrat conduite accompagnée

Par **gerardf**, le **04/08/2011** à **08:51**

Bonjour,

Mon fils de 16 ans souhaite commencer la conduite accompagnée. Le contrat proposé par l'auto-école propose un forfait de 1140€ tout compris (cours code + 1 présentation à l'examen théorique, 20h de conduite, 3 RV pédagogiques, 1 présentation à l'examen pratique). Je m'étonne cependant que sur le contrat cela n'est pas détaillé (il s'agit d'un contrat standard et la case « forfait » est cochée sans aucune précision, c'est sur une feuille volante non attachée au contrat que l'on a le détail. Par ailleurs, le contrat est stipulé pour 1 an « renégociable » au bout de cette période, mais comme mon fils ne passera son permis que dans 2ans il aurait semblé logique que le contrat soit établi d'emblée pour l'ensemble de la période. Qu'en pensez-vous ? Faut-il demander que soit inscrit explicitement sur le contrat les éléments inclus dans le forfait et une durée de 2 ans ? Ou tout cela est-il sans importance l'auto-école étant installée depuis 6 ans avec une bonne réputation ?

Merci d'avance de vos conseils.